

Permanences Conciliateur de Justice *Monsieur Loïc BOISROUX*



MAIRIE DE GUICHEN de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
les mercredis 10 février, 10 mars, 14 avril, 19 mai et 2 juin.

CENTRE CHORUS VAL-D'ANAST de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
les mercredis 17 février, 17 mars, 21 avril, 26 mai et 30 juin.

5 bonnes raisons de tenter une Conciliation

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, obligatoire pour litiges de moins de 5000 euros, rapide et gratuit, pour venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.



Relations entre bailleurs et locataires, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, litiges de la consommation, litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage, droit rural, litiges en matière prud'homale.

CONTACT

Mairie de Guichen, place Georges Le Cornec - BP 88015 - 35550 Guichen
loic.boisroux@conciliateurdejustice.fr - www.conciliateurs.fr

Logement à louer

La commune loue un T4 de 90 m² situé 8 rue de Blossac.

RdC : séjour, cuisine, placard, WC.

Étage : 3 chambres, salle de bains, WC.

Chauffage électrique, ballon d'eau chaude. Loyer 650,00 € pas de charges. Terrasse, 2 petits celliers - Disponible au 08/02/2021

Pour déposer une demande : carte d'identité des demandeurs, 2 derniers avis d'imposition, attestation récente de loyer à jour du propriétaire actuel ou 3 dernières quittances, 3 derniers bulletins de salaire ou 3 derniers avis d'indemnisation, attestation ou relevé de prestations CAF ou MSA.



Service gratuit et personnalisé d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage.

Le CLIC accueille, informe, oriente les personnes âgées et leur entourage sur l'offre de services du territoire (service d'aide à domicile, portage de repas, EHPAD...). Il accompagne dans les démarches en lien avec le soutien à domicile (ex. : APA, prestation caisse de retraite...) et l'inscription en établissement.

Le CLIC, en tant qu'antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine (MDPH), renseigne sur les différentes prestations (ex. : Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Carte Mobilité Inclusion, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocations enfants et adultes...) et propose un accompagnement dans la constitution de dossiers.

Nous vous accueillons dans nos locaux à Guichen, de préférence sur rendez-vous.

De plus, nous proposons des permanences délocalisées à Bain-de-Bretagne, Val-d'Anast, Le Sel-de-Bretagne, Grand-Fougeray et Guipry-Messac, uniquement sur rendez-vous.

CONTACT

Tél. 02 99 52 01 59

E-mail : accueil.clic.4rivieres@gmail.com

Adresse : 26 rue du Commandant Charcot, Bâtiment Le Reso, 35580 Guichen

Action logement

Vous avez besoin d'un soutien pour votre logement, une aide gratuite pour payer votre loyer ou votre prêt immobilier, vous pouvez contacter Action Logement au 0970 800 800 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 (appel non surtaxé) ou actionlogement.fr (rubrique « surmonter des difficultés »).

Médiathèque « La Parenthèse »

Ateliers d'initiation au Kirigami

Réalisation d'un marque-page ou d'une carte originale en découpant le papier avec minutie et précision.

Samedi 27 février de 14 h 30 à 15 h 15 ou de 15 h 30 à 16 h 15. Sur réservation (jauge limitée). A partir de 9 ans

Animations gratuites réalisées dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16 h - 18 h

Mercredi 10 h - 12 h 30 / 14 h - 18 h

Samedi 10 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h



laparenthese@goven.fr

Permanence du Député Gaël LE BOHEC

Goven : vendredi 12 février et le vendredi 7 mai de 10 h à 12 h à la mairie sur rendez-vous.

Val-d'Anast : jeudi 11 mars de 14 h 30 à 16 h 30 au Chorus sur rendez-vous.

Guipry Messac : toutes les semaines, avenue de la Gare sur rendez-vous.

**Prendre rendez-vous au moins
une semaine à l'avance auprès de :**

M. Nicolas Elleouet

nicolas.elleouet@clb-an.fr

Tél. 06 78 54 42 52.

M^{me} Kathleen Tattevin :

kathleen.tattevin@clb-an.fr

Tél. 06 49 31 52 40.

*Les permanences sont assurées
par le Député ou son collaborateur.*

Top départ pour l'accès aux déchèteries avec le pass déchets

À partir du lundi 8 mars 2021, votre carte « pass déchets » sera nécessaire pour déposer vos matériaux.

Votre carte permettra, dans un premier temps, 24 accès aux déchèteries par année civile. Toutes vos informations seront disponibles sur votre espace personnel smictom-paysdevilaine.ecocito.com. Pour les professionnels, le système est différent, le dispositif est payant.

Si vous avez fait votre demande, il ne faut pas la renouveler. Votre « **Pass Déchets** » sera expédié par la Poste et arrivera en boîte aux lettres mi-février. Si vous n'avez pas encore demandé votre pass, vous pouvez toujours le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du Smictom rubrique « mes démarches en ligne ».

Il faudra simplement approcher votre pass déchets près du lecteur de la borne située à l'entrée de la déchèterie. C'est un système sans contact. Un signal vous alertera de la reconnaissance de votre carte et un message personnalisé vous autorisant à entrer s'affichera. La barrière s'ouvrira. Toutefois, si le nombre de voitures autorisées dans l'enceinte de la déchèterie est atteint, c'est un message vous invitant à patienter qui s'affichera.

Bons d'achat du CCAS

Le CCAS vous informe que la validité des bons d'achat distribués aux personnes de plus de **70 ans**, est prolongée jusqu'au 28 février.

Santé, famille, recherche d'emploi, retraite...

Les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous

Réso - 26 rue du Commandant Charcot - 35580 Guichen

Tél. 02 99 57 00 09 - fs.guichen@vallonsdehautebretagne.fr

- Lundi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Mardi et vendredi de 9 h à 12 h 30
- Mercredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- Jeudi de 8 h 45 à 12 h 30

Chorus - 7 rue du Querpon - 35330 Val-d'Anast

Tél. 02 99 92 46 99 fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr

- Lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30
- Mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi de 9 h à 12 h 30
- Vendredi de 13 h 30 à 16 h

2 AGENTS À VOTRE SERVICE

L'État et ses partenaires sont à vos côtés.

Viadom
coiffure à domicile
Le n°1 de la coiffure à domicile

Votre coiffeuse personnelle Viadom

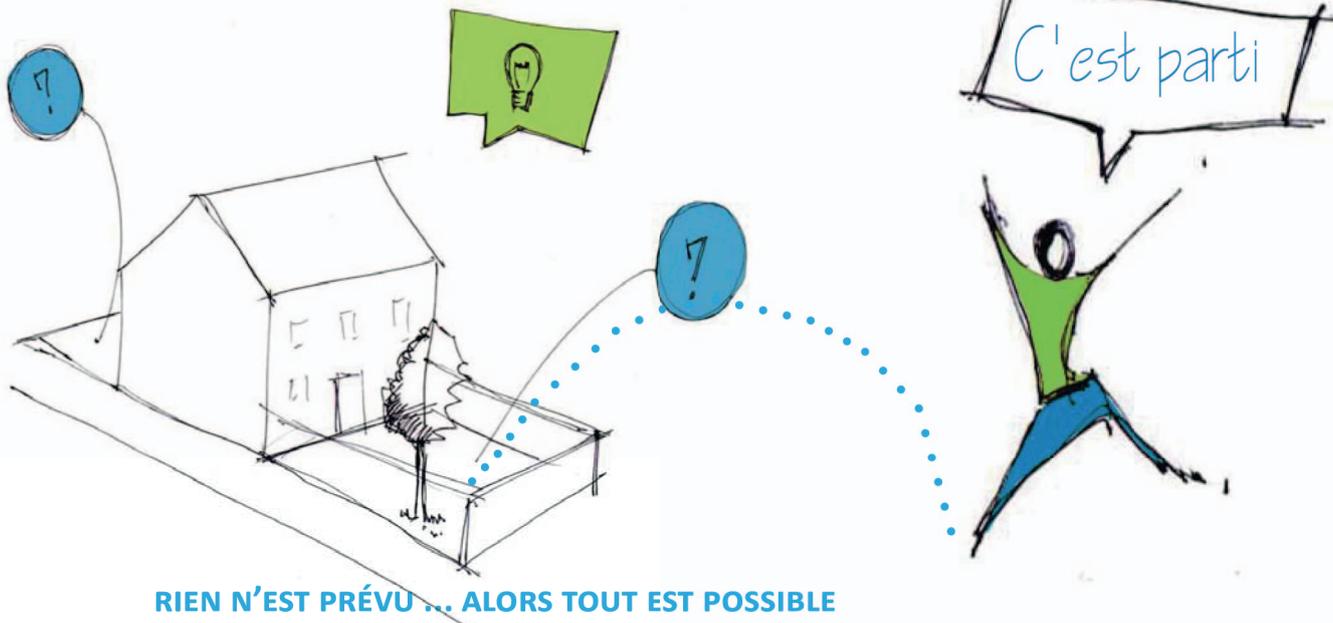
Lou Coiff'

NOUVEAU

06 70 58 55 52

www.coiffure-domicile.com

Un projet pour le presbytère



RIEN N'EST PRÉVU... ALORS TOUT EST POSSIBLE

Impulsé par l'équipe municipale, le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère prend son envol.

Avec une forte volonté d'en faire un lieu vivant, regroupant plusieurs activités et générateur de lien social, les membres du conseil municipal souhaitent recueillir **VOS ENVIES ET VOS IDÉES !**

COMMENT PARTICIPER ?

Vous trouverez, au verso, une « page blanche » : c'est un espace de libre expression. Vous pouvez la remplir avec vos envies, un mot, un dessin, un schéma, ... libre à vous de vous exprimer ! Que souhaiteriez-vous voir éclore sur la commune dans l'ancien presbytère ?

QUI PEUT DONNER SON AVIS ?

Habitants, artisans, entrepreneurs, commerçants, associations, enfants, ... toutes les personnes ayant un lien avec la commune !

OÙ DÉPOSER VOTRE PARTICIPATION ?

DANS LES POINTS DE COLLECTE :

La mairie
La médiathèque
laparenthese@goven.fr

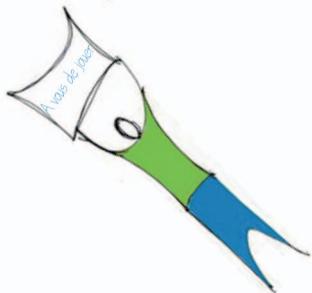
NOUS ATTENDONS VOTRE PARTICIPATION POUR
LE 15 MARS

TIERS-LIEU = SUPERPOSITION D'ACTIVITÉS

ÇA NE SERAIT PAS UN PROJET DE TIERS-LIEU ?

Un tiers-lieu c'est un espace partagé entre plusieurs activités. Les tiers-lieux favorisent l'engagement des citoyens, développent le lien social et font émerger différentes formes de créations. On les appelle aussi troisième lieu en faisant référence au premier lieu qui serait la maison et au deuxième qui serait le travail. Le tiers-lieu est un lieu convivial, ouvert aux personnes de tout âge et toute condition et basé sur la participation de tous. Le tiers-lieu est synonyme de collaboration, de partage et de reconnaissance des valeurs humaines.

**Que souhaiteriez vous voir éclore sur la commune dans l'ancien presbytère ?
Faites-nous part ci-dessous de vos idées !**



Dessins, schémas, quelques mots...

N'importe quelle page blanche fera l'affaire, alors n'hésitez pas à donner le crayon à vos enfants, à laisser libre court à votre imagination !